

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colombie,	
Un an.....	12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
	Union Postale
Un an.....	15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière.



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE CURÉ

De tous côtés, on se demande comment va finir la lutte ouverte entre le Conseil municipal et le Curé ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré l'assurance que chacun veut se donner, des deux côtés on est incertain de savoir quand et comment tout cela finira.

Celui qui laisse le plus percer son incertitude et son anxiété, c'est encore le curé qui fait appel à toute une levée extraordinaire de boucliers; pétition, neuvaine et imprécations contre les conseillers municipaux que l'on traite de tous les qualificatifs.

En laissant déborder ainsi leur mécontentement, ces braves gens semblent éprouver un soulagement, plus l'injure qu'ils projettent est piquante, plus ils croient avoir raison. Et pour se donner raison, on dénature les paroles que l'on entendues ou que l'on a lues.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir que dans une question aussi complexe et aussi importante, ce sont les femmes qui veulent prendre la place des hommes.

En bonne et saine raison, que l'on dise donc en quoi des femmes peuvent s'entendre dans une question de construction d'église? en quoi elles peuvent s'y connaître de savoir qui doit la reconstruire?

Si leur fanatisme, qui n'est pas de la religion, ne leur enlevait pas le bon sens qu'elles possèdent habituellement, elles se rendraient à l'évidence que les curés ne sont pas faits pour surveiller des maçons ou des charpentiers, ni pour manier des fonds qui salissent des mains qui devraient être exemptes de toutes souillures,

Nous l'avons dit, M. l'abbé Légasse est entouré d'une famille qui, comme lui, a l'esprit de domination. Ce défaut d'élasticité peut avoir son bon côté dans les affaires commerciales, où pour certains la fin justifie les moyens employés.

Il ne peut bien entendu en être ainsi quand il s'agit des deniers publics dont il faut à chaque instant justifier de l'emploi en s'appuyant sur les règlements qui en donnent le droit.

En fait de règlements, M. l'abbé Légasse, au su de tout Saint-Pierre, ne s'entoure que des avis et des conseils de sa famille: voilà le mauvais côté de l'affaire et tout le monde le sent et déplore que cette influence existe.

Quant au conseil de fabrique, c'est encore reconnu, il n'existe que de nom, juste assez pour couvrir les décisions les plus fantaisistes que l'on lui fera avaler.

Des gens susceptibles vont encore se récrier que l'on va trop loin. Pour se convaincre du contraire, il suffit de se reporter à la réparation de l'église. N'est-ce pas M. Viéla, cousin de M. le curé par être beau-frère de M. Jacques Légasse qui a dirigé les travaux de refaction. M. Viéla est un simple ébéniste-tapissier qui n'avait jamais fait d'études préalables, son seul mérite était de savoir faire de ces images teintées de diverses couleurs et que l'on appelle plans.

De quel droit a-t-on été chercher M. Viéla, employé des maisons Légasse, pour en faire un architecte? Que pouvait faire le conseil de fabrique? Cela lui était bien difficile de refuser à Monseigneur de lui être agréable en n'acceptant pas son parent présenté comme une haute capacité jusque-là méconnue.

Avec M. Viéla, devenu architecte de la réparation de l'église, les membres du conseil de fabrique ont bien entendu été mis de côté, la mission de ce commis, improvisé un personnage d'une minute à l'autre, était de ne reconnaître qu'une autorité directrice, celle des Légasse. Cette autorité de direction se faisait sentir d'abord par les exigences de M. l'abbé Légasse, puis par la surveillance personnelle de M. Jean Légasse, de M. Louis Légasse et même par celle de M. Jacques Légasse.

Comment un homme, possédant tout son bon sens, peut-il admettre que les affaires publiques puissent être ainsi monopolisées par des hommes qui, depuis le premier jusqu'au dernier, n'avaient aucune compétence pour le faire et aucun droit d'exercer une telle autorité publique?

Que ceux qui ont la prétention de contredire notre manière de voir s'arment de courage et prennent la plume

pour refuter ce que nous avons dit d'exagéré; qu'ils nous disent aussi pourquoi on a fait contresigner au maire, M. Lefèvre, un cahier des charges et un devis qui n'avaient été, ni l'un ni l'autre, soumis au Conseil Municipal?

Ce que l'on a fait irrégulièrement pour la réparation de l'église, on veut le faire sur une plus grande échelle pour sa reconstruction, et de là on va jusqu'à dire hautement que la famille Légasse veut en faire une spéculation.

Telles sont les accusations qui circulent; nous les croyons mal fondées tant que l'on n'aura pas encore mis la main à l'œuvre dans des conditions aussi déplorables que peu administratives.

Ce qui fait s'accréder une accusation grave et aussi précise, c'est que M. le curé Légasse s'entête dans la voie défective d'un mandataire qui ne veut pas rendre compte de son mandat, qui ne veut même pas faire connaître ce qu'il a reçu en argent ou en donations: les plus indulgents trouvent la chose étrange, pour ne pas dire plus..

Aux prétentions bien légitimes et bien ordinaires des Conseillers Municipaux de savoir au juste ce qu'il en est, M. l'abbé Légasse par son mutisme semble leur dire: **Mes pauvres amis, mais de quoi vous mêlez-vous?** Ce sont là des choses qui ne vous regardent nullement.

On a beau être de bonne composition et même bon catholique respectueux, de tels procédés d'autoritarisme, négatifs de l'existence des autres, ne sont pas faits pour concilier les gens.

Cependant, en 1902, M. le curé Légasse se trouvait honoré, très-honoré même, d'aller présider le Conseil Municipal et de se faire alors le sollicitant d'un mandat par délégation que l'on a bien fait de lui donner, car c'est aujourd'hui, par un juste retour des choses, la chaîne et le boulet qui empêcheront M. l'abbé Légasse de faire fi des exigences légales du Conseil Municipal.

En la circonstance, nous pouvons dire hautement que M. l'abbé Légasse est un prêtre bien maladroit et qui fait grand tort à la religion en faisant voir de quelles passions peuvent être animés les gens qui enseignent cette religion faite d'amour et de charité.

Mieux que nous assurément M. l'abbé Légasse connaît ce passage de l'évangile suivant Saint-Mathieu : Væ homini illi per quem scandalum venit: malheur à l'homme par qui le scandale arrive.

Ce scandale se produit tous les jours et de toutes les façons par l'obstination de M. l'abbé Légasse à ne pas vouloir se soumettre à rendre des comptes. Cette obstination malheureuse fait naître toutes les suppositions et ces suppositions vite érigées en soupçons sont plus injurieuses pour un prêtre que pour tout autre homme parce qu'elles l'atteignent dans le caractère même de sa fonction sacerdotale.

M. l'abbé Légasse nous rendra au moins cette justice que notre franchise à la prévenir des graves inconvenients de sa mauvaise situation a plus de valeur pour lui que toutes les congratulations des bigots et des bigotes, dont les sophismes n'ont qu'un résultat, celui peut-être de flatter son amour propre sans le tirer d'embarras.

De Waldeck-Rousseau à Combes

La mort prématurée de M. Waldeck-Rousseau est le grand événement de la dernière quinzaine en France. Non pas que cette mort ne fût malheureusement prévue, elle n'a été une surprise pour personne. Ceux-mêmes qui, dans l'entourage du malade, se montraient les plus optimistes ne conservaient depuis plusieurs mois aucun espoir de guérison et dissimulaient à grand peine leurs craintes d'une fin imminente. Pourtant, la nouvelle de l'issue fatale d'une suprême opération, tentée pour prolonger de quelques heures la vie expirante du condamné, a retenti par tout le pays et hors de nos frontières comme un glas funèbre. Chacun, quelque fussent ses opinions et ses préjugés, à quelque parti politique qu'il appartint, a senti, à l'annonce de cette mort, quelle force venait de disparaître, laissant en France un vide qui ne sera pas de sitôt comblé.

De ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que la mort de M. Waldeck-Rousseau est pour nous un véritable deuil national. Ce n'est pas au lendemain d'un pareil malheur, dans le désarroi intellectuel et moral qui suit les catastrophes, qu'on en peut mesurer toute l'étendue. Du reste, il faut se défier de ces jugements hâtifs qui s'élèvent sur une tombe à peine fermée et qui empruntent à l'émotion ou à la passion du moment un troublant caractère de circonstance, ce je ne sais quoi de provisoire et d'incertain par où se manifeste l'impuissance de l'esprit de l'homme à apprécier sainement les êtres et les choses qu'il voit de trop près, sans perspective et sans recul.

Mais ce que l'on peut dire, sans crainte d'être démenti par l'avenir, par les jugements plus équitables de demain.

c'est que de longtemps on ne retrouvera dans les conseils du gouvernement une intelligence supérieure comme celle de M. Waldeck-Rousseau, apaisant tous les conflits par l'autorité de sa présence et introduisant peu à peu, grâce à un merveilleux équilibre de ses facultés mûries, l'ordre politique et l'harmonie sociale là où régnait auparavant l'anarchie légale, la pire de toutes.

Où rencontrerons-nous maintenant une influence à la fois aussi bienfaisante et aussi justement décidée que la sienne ? Et, pour ne toucher qu'un seul point des difficultés de l'heure présente, celle des rapports de l'Église et du Gouvernement, où découvrira-t-on un homme d'État capable d'autant d'énergie mesurée et prudente que sut en montrer, en des instants décisifs, M. Waldeck-Rousseau ?

Certes, le chef actuel du conseil des ministres, M. Combes, est un homme de volonté intrépide et robuste, et, quoiqu'en disent ses adversaires acharnés, un homme de bonne volonté. Mais aura-t-il, dans le règlement des affaires religieuses en ce moment pendantes, urgentes et exigeant impérieusement une solution prochaine, la même justesse de coup d'œil, le même esprit d'équité inflexible, le même souci de respecter à titre égal des intérêts divers, souvent opposés, et tous dignes néanmoins de considération ? Il est permis d'en douter, si l'on en croit de récentes déclarations faites par M. Combes à un rédacteur de la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne :

«Oui, a dit M. Combes, je tiens main tenant pour inévitable l'idée de la séparation de l'Église et de l'État. Elle a fait depuis deux ans des progrès énormes, et moi-même, qui, comme on sait, n'en étais pas partisan, j'ai dû m'en accommoder.»

Quelle sera l'issue de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui ? Personne ne saurait le dire avec certitude, personne ne peut même le prévoir.

Ce qui est incontestable, c'est qu'à l'heure prochaine où s'ouvriront devant le parlement français de retentissants débats sur la question religieuse, plus d'une fois on regrettera, dans tous les partis, l'absence des fécondes inspirations et du clairgénie de l'homme d'État que fut Waldeck-Rousseau.

EUÈNE GRELÉ
Docteur ès-lettres

P. S.— La question des évêques de Dijon et de Laval, dont j'ai entretenu mes lecteurs dans mon précédent article, n'a pas fait un pas depuis quinze jours dans la voie d'une solution pacifique et satisfaisante. Il est probable qu'elle restera pendante, à moins d'événements impossibles à conjecturer jusqu'à la rentrée des chambres, à la fin du mois d'octobre. Toujours est-il que M. Le Nordez reste en pénitence à Rome, où l'on prétend qu'il regrette d'être allé et

que M. Geay prend de poétiques vacances aux environs de Laval d'où il se félicite très certainement de n'être pas parti.

LE ROLE DE LA FEMME

Comme conclusion à un article intitulé **christianisme et féminisme** publié par le **Réveil des côtes du Nord**, organe dont certes nous ne partageons pas toutes les idées nous lisons les lignes suivantes :

«Le Christianisme, pourtant, ou le Catholicisme, si l'on veut, trouve ses adeptes les plus exaltés dans le sexe féminin. Ceci est flagrant en Bretagne.

Il faut croire que la femme affectionne particulièrement cette douce servitude que le Christianisme et ses prêtres lui imposent. Peut-être aussi jusqu'à présent sa culture a plutôt cherché à développer ses qualités naturelles de sensibilité et d'amour au lieu de lui apprendre à raisonner fortement. C'est peut-être la raison pour laquelle elle ne parvient pas à discerner ses ennemis ou pour mieux dire ses faux amis »

Si les femmes de Saint-Pierre sont au moins, si non plus exaltées, que leurs sœurs bretonnes elles n'ont pas la même excuse que ces dernières, car ici ce n'est ni pour une idée, ni pour une question de religion qu'elles s'agitent, c'est tout simplement dans le but de faire prevaloir des vues personnelles, d'accaparer l'opinion publique, de faire du bruit, de créer une agitation profitable à quelques uns peut-être, mais préjudiciable aux intérêts de la masse.

Si encore de bonnes raisons étaient données par ces femmes qui s'agitent et crient si fort, si elles pouvaient convaincre par de bons arguments exposés dans une discussion franche et courtoise ! Mais non, toute discussion est impossible, il est même défendu d'émettre en leur présence une opinion contraire à la leur ou bien vous vous exposez à être trainé aux gémonies, traité d'impie, de damné, d'excommunié, d'insulteur de prêtres et même de malhonnête homme !

Pardon, Mesdames, dites-nous donc en quoi nous sommes impies parce que nous ne récitions pas le **Credo** du ciement armé ?

Dites-nous quel article du **Syllabus** nous oblige à croire à l'infalibilité de monsignore Légasse ? Dites-nous quels conciles, autres que ceux qui se tiennent au château tremblant, ont le droit de lancer l'excommunication — même mineure — contre des gens qui n'ont pas les mêmes vues que M. Légasse et consorts ? En quoi sommes-nous des insulteurs de prêtres, prouvez que nous sommes des malhonnêtes gens ? Vous allez vraiment trop loin, Mesdames, aussi, permettez nous de vous donner un conseil, il n'est pas de nous, il est extrait d'une épître de Saint Paul à son disciple Timothée : « Je ne permets pas



« à la femme d'enseigner ni de prendre aucune autorité sur son mari; mais il faut qu'elle demeure dans le silence. »

Il faut que vous demeuriez dans le silence, Mesdames, et c'est Saint Paul un des plus grands disciples du Christ, qui l'écrit. Suivez son conseil, il est sage et vaut bien tous ceux que peuvent vous donner vos confesseurs.

Opinions sur Waldeck-Rousseau

De M. Ernest Roche dans l'*Intransigeant*:

L'homme le plus néfaste de la République — la vraie — la République sociale vient de disparaître.

Waldeck-Rousseau est mort rongé par le chancre du dreyfusisme.

Les capitalistes de tout poil, de toute opinion et de toute encolure n'eurent pas de plus ardent défenseur; par contre, les ouvriers et les socialistes ne connurent jamais de plus dangereux ennemi.

Cet homme, pêtri de fiel et d'orgueil, avait un bloc d'or à la place du cœur. Sa parole fut toujours à l'enchère de qui avait le plus d'argent pour la payer. Son ambition était sans bornes.

Il avait la jaunisse chaque fois que surgissait une vacance au siège percé de la présidence de la République. L'obstination de Combes à rester au pouvoir doit être pour beaucoup dans les complications de sa dernière maladie.

Ses crimes?... Vous les demandez! D'abord le bien démocratique qu'il pouvait et n'a pas voulu faire. Ayant en main toute puissance et toute autorité, il s'en est servi pour organiser contre le suffrage universel, l'abominable procès de la Haute-Cour. Il s'en est servi pour appeler à ses côtés le sanglant Galiffet au ministère de la guerre. Quel autre aurait osé faire cela?

Il a fait accepter au parti républicain, au parti radical, au parti socialiste enfin, cette dégoûtante promiscuité.

Le premier, il a servi, acheté et embrigadé le groupe socialiste de la Chambre qui donnait tant et de si légitimes espérances au prolétariat. Quelle noble cause a-t-il jamais embrassée! Quelle victime, quel martyr, quel malheureux a-t-il jamais défendu?

Des Lebaudy, des Eiffel, des Dreyfus, des millionnaires et des sociétés financières furent ses clients habituels...

Toutes les conquêtes de la Révolution, tous les progrès républicains et socialistes réalisés jusqu'à ce jour furent sacrifiés aux exigences de la bande cosmopolite qui avait mis la France en coupe réglée avec, pour programme, la désorganisation de nos forces militaires et le chambardement de notre pays.

Reinach commandait et payait dans la coulisse: Waldeck-Rousseau exécutait.

Cette loi compliquée sur les associations, qui ne devraient connaître d'autre loi que le droit commun, lui fut imposée par la juiverie dreyfusarde, dans l'unique but de satisfaire des rancunes confessionnelles.

Il avait le choix de réaliser les retraites ouvrières, l'impôt sur le revenu et tout le programme radical. Il a préféré, par ordre, faire et préparer une agitation stérile qui dure encore et qui n'est pas prête de finir.

Tout le désarroi politique, au milieu duquel nous nous débattons, est son œuvre.

La République est en arrêt, en recul plutôt. Les principes sont effacés sous la lie des pots-de-vin, la boue dreyfusarde et le talon sanglant de Gallifet.

Waldeck-Rousseau a présidé à tout cela.

Que les Rothschild fournissent son cercueil; que Jaurès et Dreyfus tiennent les cordons du poêle; que les grands exploiteurs de chair et de crédulité humaine se lamentent.

Le peuple, lui, n'a qu'à se réjouir.

LA PÉTITION

Qu'est-ce qu'une pétition de femmes et d'enfants peut bien prouver? A quel but peut-elle tendre?

Autant de questions que l'on peut se poser et qu'il serait difficile de résoudre à la satisfaction d'une logique exempte de reproches.

En admettant même que l'on puisse trouver une solution quelconque à un problème aussi compliqué, quelle autorité serait d'avis de la prendre en considération sans risquer d'entrer dans une des voies chères à l'anarchie.

Dans la circonstance, la pétition que M. l'abbé Légasse fait circuler, est une critique de l'attitude du Conseil municipal; il faut donc en conclure que, malgré que notre curé se dise respectueux des gouvernements et de leurs actes, il agit tout autrement à l'égard de l'assemblée communale. Ce n'est pas le moyen d'arriver à une solution d'entente que de surexciter les esprits, c'est même être impolitique au point de n'en récolter que des difficultés.

Une mauvaise inspiration de M. l'abbé Légasse a été de mettre à la tête de sa pétition un Norgeot, un homme de toutes les besognes, que le respect de la mémoire du père Letournoux devrait éloigner de toute mission émanant du clergé. Pourquoi forcer les gens à recevoir chez eux cet être hideux qui a toujours le venin à la bouche pour essayer de salir ce qu'il sait honorable.

Pourquoi se servir de quidam de cette espèce pour lesquels les gens qui se respectent n'ont que du dédain, pour ne pas dire plus.

A quoi sert d'aiguizer le dard de la médisance de ces âmes si peu charitables pour leur prochain, auquel elles ont voué une sorte de haine délirante mais inconsciente.

Toutes ces fausses manœuvres ne sont point faites pour concilier les gens et les choses; au contraire, elles ne feront que faire croître le nombre des mécontents.

M. l'abbé Légasse est trop intelligent pour s'abuser à ce point (tout en abusant les autres) de croire et de faire croire qu'il lui est loisible de bâtrir son église là où sa fantaisie lui fera plaisir de le faire, comme il en répand le bruit.

Avant d'en arriver là, il va bien falloir trancher dans le vif pour savoir si c'est son église ou notre église qui a été brûlée? Car en fin de compte, il faut bien convenir: elle seraient encore debout si on n'avait voulu la transformer à la mode basque, ce qui était la défigurer en lui enlevant toute sa coquetterie d'antan. Comme c'est très irrégulièrement que la refection en a été entreprise, il y a bien des chances (non de souhaiter) mais de supposer que M. le curé succombera dans ses prétentions. Il est donc bien inutile d'avoir l'air de se hâter d'acquérir un terrain, il y a tant de formalités avant d'en arriver là que l'hiver, qui nous tend ses bras neigeux, arrivera et suivra son cours ordinaire sans plus se soucier que M. l'abbé Légasse soit aussi pressé qu'il en a l'air.

AFFICHE CONTRADICTOIRE

Le maire de la ville de Saint-Pierre se voit dans l'obligation de déclarer d'une façon formelle, que contrairement à ce qui a été dit en chaire dimanche dernier, il n'a reçu AUCUNE PROPOSITION d'arrangement relative à la reconstruction de l'église.

Saint-Pierre le 1^{er} Septembre 1904

Le Maire

G. DAYGRAND

Samedi dernier, au moment où nous étions sous presse, M. le Maire se voyait obligé de contredire ce que M. l'abbé Légasse avait dit en chaire: qu'il avait fait des propositions d'entente et qu'il ne lui avait pas été répondu.

Il est malheureux de constater qu'au lieu de s'entendre on fait tout et le reste au contraire pour ne pas s'entendre; M. Daygrand est un homme public et privé assez connu pour savoir que ce n'est pas lui qui cherchera à faire naître des difficultés.

En la circonstance, M. Daygrand est revêtu d'une mission importante, toute la population a les yeux sur lui pour qu'il maintienne haut et ferme son autorité. D'autre part, on voudrait en quelque sorte le bafouer et le ridiculiser, c'est à quoi ses adversaires n'arriveront pas, pas plus qu'ils n'arriveront à jeter la division au sein du Conseil Municipal comme ils s'en vantent.

L'accord serait cependant facile, mais pour y parvenir il faudrait se faire des concessions palpables et appréciables d'où l'ambiguité disparaîsse pour faire place à une entente où la raison d'Etat domine avant tout.

M. le Curé doit être le premier à donner des gages sérieux d'entente et non point se livrer à toutes ces manifestations qui, quoique dites religieuses, n'en sont pas moins plus tapageuses que sérieuses en la forme et au fond.

Qu'il soit convaincu que le mauvais effet qui en résultera sera de nature à lui faire regretter l'attitude qu'il prend, qui n'est pas d'accord avec la parole de l'évangile de Celui qu'il dit représenter.

DÉDIÉ à M. Louis LÉGASSE
et à son consort dénonciateurs
de faux en écritures publiques:

M. Vallé, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux près les Cours d'appel la circulaire suivante :

Mon attention a été appelée sur la manière défective dont certains officiers de l'état-civil rédigent les actes de publications de mariage, en y faisant figurer des énoncations inutiles et qui, parfois même, sont préjudiciables aux futurs conjoints.

L'article 63 du Code civil dispose que l'acte de publication énoncera : « Les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux, leur qualité de majeurs ou de mineurs, et les prénoms, noms et domiciles de leurs père et mère ».

C'est à ces mentions que l'officier de l'état-civil doit strictement se borner. Rien ne l'autorise à en faire figurer d'autres dans l'acte, et il doit notamment s'interdire d'y indiquer que les futurs époux ont la qualité d'enfants légitimes ou légitimés, naturels, reconnus ou non reconnus.

Je vous prie de vouloir bien inviter vos substituts à adresser aux officiers de l'état-civil de leur arrondissement des instructions précises en ce sens, et à tenir la main à ce qu'à l'avenir les actes de publications soient redigés conformément aux termes de l'article 63 du Code civil susvisé.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me rendre compte du résultat de vos diligences.

SEMAINE RELIGIEUSE

Comme dans un vrai diocèse administré par un évêque, on parle de fonder un journal de controverse sous le nom de « Semaine Religieuse ».

De la sorte, nous n'aurons plus rien à envier ayant déjà presque

un évêque, nous aurons aussi des mandements, des brefs, des encycliques, des foudres et les excommunications quel'on nous promet.

A la dernière heure, on nous assure que c'est la grande Vigie qui va renaitre de ses cendres. Le titre n'est qu'un trompe l'œil et ne change rien à la substance qui sera la même. Avec plus de raison, on pourrait l'intituler : « Le Journal de Défense des Intérêts de la Famille », qui serait le titre qui lui conviendrait le mieux.

Le docteur GALLAS nous prie d'informer le public qu'il vaccinera les mardi, jeudi et samedi, de 1 heure à 2 heures dans son cabinet de consultation rue Nielly.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Nos lecteurs trouveront au siège social de la ligue Anti-alcoolique et chez MM. Bergogne, secrétaire et Léonce Dupont, trésorier de la ligue, M^{me} V^e Littaye et M. Brehier, la conférence faite par le docteur Gallas au cours de la fête organisée par la Ligue Anti-alcoolique au mois de mai dernier.

Cette conférence, éditée sous la forme de brochure de propagande, est vendue 10 fr. 50. Nous en recommandons l'achat à toutes les personnes désireuses de répandre les idées anti-alcooliques.

AVIS

M. HARAMBOUD



ENTREPRENEUR

De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

A LOUER

Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÈRE ou P. MAZIER

A LOUER

Une Maison à étage et cave

SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de MONROTY

S'adresser à M. JEAN HIRIART

RUE DU BARACHOIS

L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.